

## RÉSERVE AQUATIQUE PROJÉTÉE DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN

### PRÉCISIONS CONCERNANT LES IMPACTS SUR LA VALEUR DES PRODUITS TRANSFORMÉS AU NIVEAU DU SECTEUR FORESTIER

Dans le contexte forestier actuel, le fait de soustraire définitivement à l'aménagement forestier les territoires correspondant à l'aire protégée de la rivière Ashuapmushuan entraîne une réduction de possibilité forestière de 1,2 % (26 000 m<sup>3</sup>/année) dans le groupe d'essence sapin-épinette-pin gris-mélèze. Cette baisse dans l'approvisionnement des usines touchées a des impacts sur la valeur totale des produits qui y sont transformés.

L'ensemble de l'industrie est actuellement en période de rationalisation et si les aires protégées ne représentent qu'un intrant parmi plusieurs autres dans les décisions qui se prennent actuellement dans ce secteur, elles semblent constituer un atout majeur dans la recherche de parts de marché. En effet, la certification forestière est devenue une composante incontournable pour l'industrie forestière en Amérique du Nord et les aires protégées, un élément reconnu de l'aménagement durable des forêts, sont elles-mêmes devenues une composante importante pour l'obtention de ces certifications.

Le MRNFP estime que la création de l'aire protégée de la rivière Ashuapmushuan a des impacts sur la valeur totale des produits transformés à court et à moyen terme. Les impacts, à court terme, sont négatifs, mais relativement faibles et sont contrebalancés par un impact positif à moyen terme.

#### LES IMPACTS À COURT TERME

Les modèles utilisés ci-dessous pour évaluer l'impact à court terme (valeur des produits transformés) découlant d'une baisse de possibilité forestière sont des modèles provinciaux et leur application à un contexte particulier entraîne nécessairement une imprécision par rapport à la situation réelle. Toutefois, nous sommes d'avis que cette façon de faire permet quand même d'apprécier le niveau d'impact potentiel à court terme.

Il est possible d'estimer la perte de 26 000 m<sup>3</sup> de bois en termes de valeur des produits transformés. Pour ce faire, nous combinons les données de consommation de bois ronds des usines de transformation de bois du Québec, provenant du registre forestier de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP, avec celles du Recensement des manufactures de Statistiques Canada ou celles du *Modèle intersectoriel de l'économie du Québec de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)*.

Ainsi de 2000 à 2002, comparer à la consommation toutes usines et toutes essences de bois rond au Québec, 26 000 m<sup>3</sup> de bois ronds ont représenté en moyenne 0,057065 % de la consommation totale de toutes les usines de première transformation du Québec. Or, selon les estimations réalisées à l'aide des données de Statistique Canada et du *Modèle*

*intersectoriel de l'économie du Québec* (base de l'année 2000), les usines de transformation du bois et du papier livraient pour 20,624 milliards de dollars de produits transformés, soit :

- 15,136 milliards de dollars de produits de première transformation du bois et du papier;
- 5,487 milliards de dollars de produits de seconde transformation du bois et du papier.

En supposant que ces valeurs sont représentatives de la période 2000-2002 et si on leur applique le pourcentage moyen de la consommation totale que représentait 26 000 m<sup>3</sup> de bois ronds toutes essences au cours de cette période (0,057065 %), on obtient une valeur totale des produits transformés de l'ordre de 11,769 millions de dollars en 2000, soit 8,638 millions de dollars en produits de première transformation et 3,131 millions de dollars en produits de seconde transformation.

De façon générale, la valeur des livraisons des produits transformés tient compte des taxes à l'exportation et anti-dumping et inclut les éléments suivants :

- les salaires et gages avant impôts;
- les achats de biens et services servant à la fabrication des produits (incluant la matière ligneuse, le transport du bois, les redevances forestières, etc.);
- la rémunération de l'entrepreneur;
- la rémunération du capital (amortissement, dépréciation du matériel et des bâtiments);
- les bénéfices des corporations avant impôts;
- les intérêts divers et les taxes municipales;
- les autres frais (charges patronales, bénéfices marginaux, etc.).

On notera également qu'il s'agit de données jusqu'ici inédites qui reposent sur des simulations des industries du bois et du papier réalisées à l'aide de la version 2000 du *Modèle intersectoriel de l'ISQ*. Ces nouvelles données constituent donc une mise à jour des données véhiculées au cours des dernières années par le *Modèle de retombées économiques de projets forestiers du MRNFP*.

## **LES IMPACTS À MOYEN TERME**

L'évaluation de l'impact à moyen terme (valeur des produits transformés) qui suit est strictement qualitative. En dépit de ce fait, compte tenu de l'importance cruciale que revêt l'accès aux marchés d'exportation pour le secteur forestier québécois, le MRNFP estime que cet impact devrait contrebalancer les impacts négatifs à court terme engendrés par la création de cette aire protégée.

Il appert que la création d'aires protégées devient une composante importante sinon incontournable pour l'obtention de différents types de certification forestière lesquels deviennent progressivement un atout majeur permettant aux compagnies de maintenir

leur accès et compétitivité sur les marchés internationaux. En conséquence, la création d'aires protégées est susceptible d'empêcher des pertes futures d'emplois et de valeur des produits transformés qui seront éventuellement encourues en raison de la diminution du niveau de compétitivité des compagnies sur les marchés internationaux. Afin de mesurer l'importance qu'a la création d'aires protégées pour les industriels forestiers, mentionnons que ce sont les compagnies forestières elles-mêmes qui, dans certains cas, interpellent actuellement le gouvernement afin de créer des aires protégées dans les unités d'aménagement forestier dans lesquelles elles s'approvisionnent. La certification forestière est la motivation principale à l'origine de ces démarches.

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, juin 2004